



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 3 juin 2024, le règlement numéro # 255-2024 « Règlement no. 255-2024 sur le traitement des élus »

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné en date du 6 mai 2024.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mai 2024.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 4 juin 2024.

Jacques Poulin
Directeur général / greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jacques Poulin, Directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 juin 2024

Jacques Poulin
Directeur général / greffier-trésorier par intérim